

STELLA-JONES INC.

**NOTICE ANNUELLE
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009**

Le 22 mars 2010

TABLE DES MATIÈRES

RUBRIQUE 1 – DATE DE LA NOTICE ANNUELLE	3
RUBRIQUE 2 - STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ	3
2.1 DÉNOMINATION ET CONSTITUTION	3
2.2 RELATIONS INTERSOCIÉTÉS	3
RUBRIQUE 3 - DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	4
3.1 HISTORIQUE TRIENNAL	4
RUBRIQUE 4 – DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ	5
4.1 APERÇU GÉNÉRAL	5
4.2 DESCRIPTION DES GROUPES DE PRODUITS	5
4.3 DESCRIPTION DES PROCÉDÉS DE FABRICATION	7
4.4 ÉTABLISSEMENTS DE FABRICATION	7
4.5 APPROVISIONNEMENT EN BOIS	12
4.6 VENTES, COMMERCIALISATION ET CADRE CONCURRENTIEL	13
4.7 EMPLOYÉS	16
4.8 ENVIRONNEMENT – POLITIQUE ET PROTECTION	17
4.9 FACTEURS DE RISQUE	19
RUBRIQUE 5 - DIVIDENDES – TROIS DERNIERS EXERCICES COMPLETS	20
5.1 DIVIDENDES – TROIS DERNIERS EXERCICES COMPLETS	20
5.2 POLITIQUE ET RESTRICTIONS	21
RUBRIQUE 6 – DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	21
6.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	21
RUBRIQUE 7 – MARCHÉ POUR LES TITRES	22
7.1 COURS ET VOLUME	22
RUBRIQUE 8 – ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	22
8.1 NOM, ADRESSE, OCCUPATION ET PARTICIPATION AUX TITRES DES ADMINISTRATEURS	23
8.2 INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS	25
RUBRIQUE 9 - MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	25
9.1 MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	25
RUBRIQUE 10 - OBLIGATIONS D'INFORMATION CONTINUE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	26
10.1 COMPOSITION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET FORMATION ET HISTORIQUES PERTINENTS	26
10.2 MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	27
10.3 POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE	27
10.4 HONORAIRES DES VÉRIFICATEURS EXTERNES	27
RUBRIQUE 11 – AGENT DES TRANSFERTS	28
RUBRIQUE 12 – CONTRATS IMPORTANTS	28
12.1 CONTRATS IMPORTANTS	28
RUBRIQUE 13 – INTÉRÊTS DES EXPERTS	29
13.1 NOMS DES EXPERTS	29
RUBRIQUE 14 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	29
ANNEXE « 1 » MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	30

RUBRIQUE 1 – DATE DE LA NOTICE ANNUELLE

La présente notice annuelle (« notice annuelle ») est datée du 22 mars 2010. Sauf indication contraire, les renseignements contenus dans la présente notice annuelle sont énoncés en date du 31 décembre 2009.

RUBRIQUE 2 - STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

2.1 DÉNOMINATION ET CONSTITUTION

Stella-Jones Inc. (« SJI ») a été constituée sous la dénomination 2865165 Canada Inc. le 26 octobre 1992 selon le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et elle a changé sa dénomination sociale pour Stella-Jones Inc. le 19 février 1993. Les statuts de SJI ont été modifiés le 31 mars 1994 afin d’y supprimer les restrictions sur son statut de société fermée. Les statuts ont été de nouveau modifiés le 13 juin 1994 afin de fractionner la totalité des 100 001 actions ordinaires émises et en circulation en 6 200 000 actions ordinaires redésignées « actions ordinaires », de créer des actions privilégiées émissibles en séries, d’annuler toutes les actions privilégiées autorisées mais non émises et de créer les actions privilégiées de série 1. Le 27 mai 1996, les statuts de SJI ont été à nouveau modifiés dans le but d’ajouter une disposition selon laquelle les administrateurs peuvent nommer un nombre limité d’administrateurs additionnels dont le mandat expire au plus tard à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Le siège social de SJI est situé au 3100, boul. de la Côte-Vertu, bureau 300, Montréal (Québec) H4R 2J8.

2.2 RELATIONS INTERSOCIÉTÉS

Au 31 décembre 2009, Stella-Jones U.S. Holding Corporation (« Holding Corporation »), Stella-Jones U.S. Finance Corporation (« Finance Corporation »), Stella-Jones Corporation (« SJ Corporation »)¹, Stella-Jones Canada Inc. (anciennement, Les Poteaux Bell Canada Inc.), Guelph Utility Pole Company Ltd. (« Guelph ») et I.P.B. - W.P.I. International Inc. (« I.P.B. ») étaient les filiales importantes de la Société.

Nom de la filiale	Pourcentage d’actions comportant droit de vote appartenant à la Société	Territoire de constitution
Holding Corporation	100 %	Delaware
Finance Corporation	100 %	Delaware
SJ Corporation	100 %	Wisconsin
Stella-Jones Canada Inc.	100 %	Canada
Guelph	100 %	Ontario
I.P.B.	100 %	Canada

¹ The Burke-Parsons-Bowlby Corporation et SJ Corporation ont fusionné le 16 décembre 2009. La société remplaçante est SJ Corporation.

RUBRIQUE 3 - DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

À moins que le contexte n'indique un sens différent, « SJI » et « la Société » s'entendent de Stella-Jones Inc. et de ses filiales.

3.1 HISTORIQUE TRIENNAL

SJI fabrique et commercialise des produits industriels en bois traité sous pression et se spécialise dans la production de traverses de chemin de fer et de poutres employées par les sociétés ferroviaires ainsi que de poteaux en bois destinés aux entreprises de services publics dans le domaine de l'électricité et des télécommunications. La Société offre également des produits de bois d'œuvre à usage résidentiel traité et des services personnalisés aux détaillants et aux grossistes en vue d'applications extérieures. Les autres produits comprennent les pilotis pour constructions maritimes, les pieux pour fondations, le bois de construction, les glissières de sécurité pour les autoroutes, le bois traité pour les ponts et les maisons en bois rond faites sur mesure.

Le 28 février 2007, la Société, par l'intermédiaire de sa filiale américaine en propriété exclusive, SJ Corporation, a acquis les activités de fabrication de poteaux en bois pour services publics de J.H. Baxter & Co. (« Baxter »). Les actifs acquis incluaient l'usine de production de Baxter située à Arlington, dans l'État de Washington (États-Unis), son installation d'écorçage de poteaux située à Juliaetta, en Idaho (États-Unis), de même que l'ensemble des stocks et des comptes débiteurs reliés à ses activités de fabrication de poteaux en bois. L'usine d'Arlington, la deuxième installation de fabrication de SJI aux États-Unis, a fourni à la Société un meilleur accès au marché américain des poteaux en bois traité destinés aux services publics. Le prix d'achat de Baxter totalisait 21,8 millions de dollars US, dont environ 12,0 millions de dollars US au titre des stocks et des comptes débiteurs. L'opération a été financée au moyen d'un effet subordonné de 8,0 millions de dollars US (constaté à la juste valeur de 7,0 millions de dollars US) ainsi que d'un financement par emprunt additionnel aux termes de facilités de crédit existantes et nouvelles. Cette opération ne constituant pas une acquisition significative au sens de la Partie 8 du Règlement 51-102, aucune annexe 51-102A4 (Déclaration d'acquisition d'entreprise) n'a été déposée à l'égard de cette acquisition.

Le 1^{er} avril 2008, la Société a conclu l'acquisition de The Burke-Parsons-Bowlby Corporation (« BPB Corporation ») au moyen de la fusion entre une filiale américaine en propriété exclusive de la Société, et BPB Corporation. BPB Corporation est producteur de produits de bois traité sous pression principalement destinés à l'industrie ferroviaire. Cette acquisition comprenait cinq usines de traitement situées à DuBois en Pennsylvanie, Goshen en Virginie, Spencer en Virginie-Occidentale, ainsi qu'à Stanton et Fulton au Kentucky. Par la suite, le 4 septembre 2009, l'usine de Stanton a été fermée dans le cadre de la surveillance continue de la Société à l'égard de l'efficacité des coûts d'exploitation et de l'optimisation de l'utilisation de la capacité. Le 16 décembre 2009, BPB Corporation a été fusionnée avec SJ Corporation, la société remplaçante étant SJ Corporation.

La contrepartie totale de l'acquisition s'élevait à environ 44,0 millions de dollars (43,0 millions de dollars US) incluant des coûts d'acquisition estimatifs d'environ 1,1 million de dollars (1,1 million de dollars US) et des liquidités disponibles de 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars US). Ce montant comprenait 33,7 millions de dollars (33,0 millions de dollars US) versés aux actionnaires de BPB Corporation au moyen de la conversion de chaque action ordinaire en circulation de BPB Corporation en un droit de recevoir 47,78 \$ US en espèces par action, 3,5 millions de dollars (3,4 millions de dollars US), ce qui représente un paiement supplémentaire correspondant au bénéfice net vérifié de BPB Corporation pour son exercice terminé le 31 mars 2008, duquel sont soustraits toute distribution versée aux actionnaires au cours de cette période et des ajustements après clôture, ainsi qu'un montant supplémentaire actualisé de 5,8 millions de dollars (5,7 millions de dollars US) payable sous forme de

versements trimestriels égaux échelonnés sur une période de six ans aux termes d'ententes de non-concurrence conclues avec certains anciens dirigeants de BPB Corporation. Comme il s'agissait d'une acquisition significative, la Société a déposé un formulaire selon l'annexe 51-102A4 (Déclaration d'acquisition d'entreprise) à l'égard de cette opération.

Le 15 décembre 2009, SJI a annoncé qu'elle avait conclu une lettre d'intention non contraignante en vue d'acquérir Tangent Rail Corporation (« Tangent »). Tangent est un fournisseur de services de chaîne d'approvisionnement en traverses de bois destinées à l'industrie ferroviaire. Tangent fournit des produits de bois traité à l'industrie ferroviaire, principalement des traverses de chemin de fer, par l'intermédiaire d'installations situées à Warrior (Alabama), Terre Haute et Winslow (Indiana), Alexandria (Louisiane) et McAlisterville (Pennsylvanie). Le produit de préservation du bois, la créosote, est fabriqué dans ses distilleries de Terre Haute (Indiana) et de Memphis (Tennessee). Les solutions de cycle de vie, qui consiste en la cueillette et la disposition des traverses, sont prises en charge par trois installations situées en Alabama, au Minnesota et en Caroline du Nord. Le chiffre d'affaires de Tangent pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 devrait atteindre environ 178 M\$ US. Le 4 février 2010, la transaction a reçu des approbations antitrust aux États-Unis, et demeure assujéti aux conditions de clôture d'usage, y compris la signature d'une entente définitive d'achat et une vérification diligente satisfaisante. La transaction sera financée au moyen d'une combinaison de capitaux propres et d'emprunt, selon les conditions courantes du marché. La lettre d'intention non contraignante procure à la Société un droit exclusif de négocier et de signer une entente définitive d'achat au cours de la période se terminant le 1^{er} avril 2010 (la « date d'échéance »), et les parties ont l'intention de clore la transaction d'ici la date d'échéance.

Le 24 février 2010, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente de souscription avec un syndicat de preneurs fermes dirigé par RBC Marchés des Capitaux. Des détails supplémentaires sont donnés à la rubrique 9.1 « Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes ».

RUBRIQUE 4 – DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

4.1 APERÇU GÉNÉRAL

La Société exerce ses activités dans un secteur d'opérations, soit la production et la vente de bois traité sous pression pour quelques groupes de produits différents (tel que décrit ci-dessous). Ses installations de traitement du bois sont situées dans les provinces canadiennes de la Nouvelle-Écosse, du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ainsi que dans les États américains du Wisconsin, de Washington, de Pennsylvanie, de Virginie, de Virginie-Occidentale et du Kentucky. De plus, la Société opère des centres de distribution à Terre-Neuve et en Ontario.

4.2 DESCRIPTION DES GROUPES DE PRODUITS

Traverses de chemin de fer

Puisque les produits pour chemin de fer doivent posséder un degré de résistance élevé à l'usure et à la décomposition, un traitement à base d'huile est nécessaire pour procurer le maximum de protection. Sur le marché canadien, les grandes sociétés ferroviaires (catégorie 1) fournissaient auparavant leurs propres bois et préservateurs et n'avaient recours qu'aux entreprises de traitement pour leurs services de traitement. Elles achètent maintenant, pour la plupart, les traverses de chemin de fer traitées comme produits finis. Sur le marché américain, de nombreuses lignes de chemin de fer de catégorie 1 continuent encore d'exiger des services de traitement mais achètent également des traverses traitées comme produits finis.

Par le passé, la demande en traverses de chemin de fer a été suscitée principalement par les programmes de remplacement, puisqu'il y a très peu d'activités de construction de nouvelles voies. Toutefois, les dépenses en entretien des voies ont augmenté depuis 2004 sur les lignes de chemin de fer de catégorie 1, ce qui a entraîné une demande accrue en traverses de chemin de fer. La croissance des activités de trafic portuaire et de trains intermodaux a mené à des problèmes de congestion dans l'ensemble de l'industrie ferroviaire en Amérique du Nord. De ce fait, les dépenses en immobilisations au chapitre des améliorations des voies et des infrastructures devraient demeurer élevées au cours des années à venir.

Un volume relativement stable de traverses neuves est nécessaire à des fins d'entretien, puisque, selon l'estimation de la direction, environ 1,5 % à 3 % de toutes les traverses sur les lignes en activité doivent être remplacées chaque année. En plus d'assurer la demande des sociétés ferroviaires de catégorie 1 en traverses et poutres de chemin de fer, la Société vend également à des sociétés exploitant des lignes ferroviaires sur courtes distances et à des entrepreneurs qui installent et réparent les lignes ferroviaires.

Poteaux destinés aux sociétés de services publics

La clientèle des poteaux pour lignes de transmission et de distribution est surtout constituée des sociétés régionales de télécommunications et d'électricité. Bien qu'il existe d'autres solutions, les poteaux en bois traité sont préférés en raison de leur durabilité (normalement de 40 à 50 ans ou plus) et leur coût relativement faible à l'achat, à l'installation et à l'entretien. De plus, les poteaux en bois peuvent être facilement percés et débités et peuvent être entretenus plus facilement par les monteurs de ligne. Les poteaux en acier, en ciment et en composite coûtent plus cher que les poteaux en bois dans la plupart des tailles et pour la plupart des applications. En raison des coûts plus élevés de ce type de poteaux et de leurs caractéristiques telles leur conductivité, leur potentiel de corrosion, leur difficulté d'entretien, leur peu de flexibilité et de maniabilité (perçage, usinage et montage), les poteaux en bois continuent d'être le premier choix des sociétés de services publics. Les câbles enfouis sont utilisés surtout dans les centres urbains où des infrastructures sont déjà en place sous terre, mais sont moins populaires dans les régions rurales en raison de leur coût plus élevé et de leur accès plus difficile.

Bois d'œuvre à usage résidentiel

Ce service a trait principalement au traitement du bois d'œuvre à usage résidentiel qui appartient à la clientèle de la Société en vue de son utilisation pour les patios, terrasses, clôtures et autres applications extérieures. Avec l'acquisition des actifs et des activités d'exploitation de Bell Pole Company en 2006, la Société a considérablement amélioré sa position à l'égard de ce groupe de produits en offrant des produits finis traités en plus d'offrir la possibilité de services de traitement uniquement.

Bois d'œuvre à usage industriel

Ces produits comprennent le bois de charpente et les poteaux pour glissières de sécurité des routes. Le marché est hautement fragmenté et se caractérise par sa tarification des produits de base et l'absence de normalisation de la qualité. La demande pour ces produits suit habituellement le cycle des travaux de construction et les producteurs se livrent concurrence au niveau de la qualité, du prix, du service et de l'accès au bois brut. Ces produits comprennent aussi les pilotis pour constructions maritimes et les pieux de fondations. La demande pour ces produits suit généralement le cycle du secteur de la construction, et les producteurs se livrent concurrence sur les plans de la qualité, du prix, du service et de l'accès au bois brut d'abattage. Grâce à l'acquisition de BPB Corporation en 2008, la Société fabrique et vend également des maisons en bois rond traité aux borates à ses installations de Spencer, en Virginie-

Occidentale. Les borates sont particulièrement efficaces contre les dégâts causés par les termites et sont approuvés en vue d'applications à l'intérieur des bâtiments.

4.3 DESCRIPTION DES PROCÉDÉS DE FABRICATION

La préservation est un procédé au moyen duquel le bois est protégé contre la décomposition et les insectes nuisibles grâce à l'imprégnation sous pression contrôlée de préservateurs qui sont résistants aux organismes destructeurs du bois.

La fabrication comporte au moins deux étapes : le séchage et la pénétration du préservateur sous pression hydraulique. Les préservateurs, qui sont tous approuvés par Santé Canada et par la *Environmental Protection Agency* des États-Unis, sont à base d'huile ou d'eau. Les matières premières sont formées du bois et des préservateurs.

Au cours de la première étape du traitement, la teneur excédentaire en eau du bois est réduite avant de passer à l'imprégnation du préservateur. Cela s'accomplit au moyen du séchage à l'air ou au four ou au moyen d'un « conditionnement » dans l'autoclave de traitement lui-même.

Au cours de la deuxième étape, le traitement est réalisé sur des lots de bois semblables par l'espèce, la forme et le degré d'humidité. Ces lots sont introduits dans l'autoclave où un vide ou une atmosphère sous pression est créé avant l'injection du préservateur. À la suite de l'injection du préservateur, la pression hydraulique est maintenue dans l'autoclave jusqu'à ce que le bois ait absorbé le préservateur à un degré prédéterminé. Une fois l'absorption terminée, le préservateur en excédent est retourné dans les réservoirs de stockage et il ne reste que quelques autres opérations à accomplir pour éviter la concentration du préservateur à la surface du bois avant de le retirer de l'autoclave.

4.4 ÉTABLISSEMENTS DE FABRICATION

La Société exploite huit installations de traitement du bois au Canada et six aux États-Unis. Ces établissements sont situés à Truro (Nouvelle-Écosse), Delson (Québec), Sorel-Tracy (Québec), Gatineau (Québec), Guelph (Ontario), Carseland (Alberta), New Westminster (Colombie-Britannique), Prince George (Colombie-Britannique), Bangor (Wisconsin), Arlington (Washington), DuBois (Pennsylvanie), Goshen (Virginie), Spencer (Virginie-Occidentale) et Fulton (Kentucky).

La Société exploite des installations d'écorçage de poteaux dans chacune de ses installations de traitement situées à Prince George (Colombie-Britannique), à Gatineau (Québec) et à Arlington (Washington), de même qu'à Revelstoke (Colombie-Britannique) et à Juliaetta (Idaho). De nombreuses entreprises d'écorçage de poteaux exploitées par des tiers fournissent des services à la Société tant au Canada qu'aux États-Unis.

La Société exerce également, aux termes d'une convention de coentreprise avec un tiers, des activités d'écorçage de poteaux à Maple Ridge, en Colombie-Britannique, sur les berges du fleuve Fraser. Cette installation a accès à du bois d'œuvre servant à fabriquer des poteaux le long de la côte Ouest de la Colombie-Britannique et dirige une partie des poteaux aux installations de traitement de la Société en vue de leur traitement ultérieur.

Truro (Nouvelle-Écosse)

Cet établissement a été construit en 1924 et il se trouve sur un terrain d'un peu plus de 27 hectares. L'établissement comprend deux autoclaves de traitement à l'huile et deux autoclaves pour préservateur à base d'eau, ce qui lui confère une capacité annuelle cumulée de traitement d'environ

200 000 m³. L'établissement comprend également un four de 160 000 pmp, une ligne pour l'entaillage et la production de bois d'ossature et de bois de construction, du matériel mobile de manutention, un atelier d'entretien, un laboratoire de contrôle de la qualité, un laboratoire de recherche entièrement équipé et des bureaux pour le personnel de production, de vente et d'approvisionnement en bois pour la région.

En 2009, des dépenses en immobilisations aux installations de Truro totalisant environ 200 000 \$ ont été affectées principalement à la mise à niveau de l'équipement et à l'agrandissement de locaux.

L'usine fabrique à l'heure actuelle une grande variété de produits destinés aux secteurs de services publics et des télécommunications, industriels, résidentiels et d'exportation. Elle est située le long de la ligne principale des Chemins de fer nationaux du Canada, avec un accès facile, par camion, aux marchés nationaux et américains et aux grands ports de l'Est pour les expéditions outre-mer.

Delson (Québec)

L'usine de Delson a été construite en 1925, elle est située sur un terrain de 66 hectares et possède trois autoclaves de traitement à base d'huile, deux autoclaves de traitement à base d'eau et deux séchoirs. La capacité totale de traitement est d'environ 280 000 m³ annuellement. L'usine possède un atelier moderne de production de traverses, de l'équipement de traitement du bois d'œuvre à usage résidentiel et une ligne pour l'entaillage et la production de bois d'ossature et de bois d'œuvre à usage industriel.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, des dépenses en immobilisations totalisant environ 327 000 \$ ont été engagées à l'installation de Delson, principalement pour assurer un apport supplémentaire à la chaîne de production du bois d'œuvre à usage résidentiel et pour apporter des améliorations à la cour à bois.

L'usine produit actuellement une vaste gamme de produits destinés à tous les principaux secteurs du marché. L'usine de Delson est située à quelques minutes de Montréal, sur les lignes principales de Chemins de fer Canadien National et du Canadien Pacifique. Elle a aussi un accès facile par camion aux principales agglomérations du centre et de l'Est du Canada, ainsi qu'aux États-Unis et aux principaux ports de l'Est pour les expéditions outre-mer.

Gatineau (Québec)

L'usine de Gatineau a été construite en 1987. Elle possède une capacité de traitement annuel d'environ 60 000 m³, est exploitée sur un terrain de huit hectares et dispose d'un autoclave de traitement à base d'eau, de trois séchoirs et d'un écorceur à poteaux. L'usine est située à environ 30 kilomètres à l'est de Gatineau, au Québec et elle se spécialise dans la production de poteaux pour les services publics.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, aucune dépense en immobilisations n'a été engagée à l'usine de Gatineau.

Sorel-Tracy (Québec)

Construite en 1984, l'usine de Sorel-Tracy possède une capacité de traitement annuel d'environ 75 000 m³, est exploitée sur un terrain d'environ neuf hectares et dispose de deux autoclaves de traitement à base d'eau, d'un séchoir et d'une ligne de production et d'entaillage. L'usine se spécialise dans le bois d'œuvre et les produits spécialisés faisant l'objet d'un traitement sur mesure, ainsi que dans les produits faisant l'objet d'un traitement ACQ et borates pour le marché des montures en bois à usage intérieur.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, aucune dépense en immobilisations n'a été engagée à l'usine de Sorel-Tracy.

Guelph (Ontario)

Construit en 1988, l'établissement de Guelph est exploité sur un terrain d'environ neuf hectares et dispose de trois autoclaves de traitement à base d'eau, deux réservoirs pour traitement sur base de poteaux, quatre séchoirs à bois et une pleine capacité de fixation pour l'ensemble de ses trois autoclaves. La capacité de traitement annuelle totale frôle les 160 000 m³. Cette usine comprend également une chaîne d'incision/assemblage et une chaîne d'emballage du bois automatisée.

En 2009, des dépenses en immobilisations d'environ 154 000 \$ ont été engagées à l'usine de Guelph, lesquelles ont consisté principalement à la construction d'un nouveau bâtiment fermé destiné au stockage des produits de bois d'œuvre à usage résidentiel et à l'ajout d'un atelier de réparation mécanique.

L'usine produit des poteaux pour services publics et du bois d'œuvre à usage résidentiel, et elle profite de l'accès à une installation ferroviaire de chargement et de déchargement située à quelques minutes de son emplacement.

Carseland (Alberta)

Construite en 1978, l'installation de Carseland est située sur un site de 64 hectares dont 32 hectares servent à la production et à l'entreposage de poteaux pour services publics et de bois d'échantillon. Les activités d'exploitation comprennent un système de traitement sous pression au PCP de pointe, un système de traitement sous pression à préservateurs solubles, ainsi que deux chambres de séchage et de stabilisation. En outre, on y retrouve un réservoir autonome pour le traitement des pieds de poteaux doté d'une chaîne d'incision/assemblage et d'une chaîne d'emballage du bois automatisée. La capacité de traitement annuelle totale atteint environ 150 000 m³. L'emplacement avantageux de l'usine facilite l'approvisionnement des marchés de l'Ouest du Canada et des États-Unis en poteaux pour services publics.

L'usine de traitement est soutenue par une opération forestière établie de longue date dont le siège social se trouve à Salmon Arm, en Colombie-Britannique, qui gère les tenures forestières de la Société en Colombie-Britannique et en Alberta.

En 2009, des dépenses en immobilisations supplémentaires d'environ 322 000 \$ ont été engagées à l'installation de Carseland, dont la majorité a servi à la construction d'une nouvelle usine de stockage pour les produits du bois d'œuvre à usage résidentiel. Des dépenses en immobilisations d'environ 1 000 000 \$ ont été engagées relativement aux opérations forestières de Salmon Arm, dont 425 000 \$ ont été engagés à la construction de nouveaux chemins forestiers et 575 000 \$ en frais de développement reportés.

New Westminster (Colombie-Britannique)

L'établissement de New Westminster a été construit en 1929 et est situé sur environ 31 hectares de terrain. L'usine utilise à l'heure actuelle trois autoclaves de traitement à base d'huile et un autoclave de traitement à base d'eau ainsi qu'un tunnel de fixation, la capacité de production annuelle totale s'établissant à plus de 197 000 m³. L'usine est également dotée d'une machine à écorcer les poteaux, d'une ligne de transformation et d'incision de bois et de poteaux, et d'un four de séchage à chargement double.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, les dépenses en immobilisations engagées à l'usine de New Westminster ont totalisé environ 435 000 \$. Environ 200 000 \$ ont été affectés à la réfection des chemins charretiers pour le déchargement des autoclaves, le solde a été affecté à l'achat d'équipement de remplacement.

L'usine produit surtout des poteaux, des pilotis et du bois de charpente pour les secteurs industriel et ferroviaire. L'usine, située près de Vancouver, se trouve sur les lignes principales du Réseau CP Rail et de Burlington Northern. Elle possède un accès facile par camion aux marchés nord-américains de l'Ouest, en plus des ports de l'Ouest pour les expéditions outre-mer.

Prince George (Colombie-Britannique)

L'usine de Prince George a été construite en 1961. L'usine est située sur un terrain de 31 hectares et exploite deux autoclaves de traitement à base d'huile, un autoclave de traitement à base d'eau, un four de séchage et un tunnel de fixation. La capacité annuelle totale de traitement est d'environ 100 000 m³. L'installation comprend également une machine à écorcer les poteaux, un atelier de production de traverses et une ligne de modelage et de classement de poteaux.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, les dépenses en immobilisations engagées à l'usine de Prince George se sont élevées à environ 145 000 \$ et ont été affectées principalement à l'automatisation des contrôles de procédés et à la rénovation des bâtiments et de l'équipement.

L'usine produit surtout des poteaux et des traverses destinés aux secteurs industriel et ferroviaire. Un embranchement, dans l'usine, la relie à la ligne principale de British Columbia Rail qui permet d'accéder tout près à la ligne principale des Chemins de fer nationaux du Canada. On peut accéder par camion aux ports de la Colombie-Britannique pour les expéditions outre-mer.

Bangor (Wisconsin)

Occupant un terrain d'une superficie d'environ 110 acres à Bangor, dans le Wisconsin (États-Unis), cette usine se spécialise dans le traitement de traverses de chemin de fer. Les installations comprennent trois autoclaves de traitement à base d'huile dont la capacité de traitement annuelle combinée est d'environ 200 000 m³. L'usine est également dotée d'une installation permettant de traiter annuellement 1,5 million de traverses et d'aiguillage, d'une installation d'entretien, et de bureaux pour les effectifs chargés de la production, des ventes et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, les dépenses en immobilisations engagées à l'usine de Bangor ont totalisé environ 225 000 \$ US. Ces dépenses ont été engagées pour l'installation de nouveaux réservoirs de récupération de l'eau à l'usine de Bangor et la construction d'un bassin de retenue des eaux pluviales au chantier de chargement à Hixton, au Wisconsin.

Arlington (État de Washington)

Occupant un terrain d'une superficie d'environ 52 acres à Arlington, dans l'État de Washington (États-Unis), cette usine se spécialise dans le traitement de poteaux destinés aux sociétés de services publics. Les installations comprennent deux autoclaves de traitement à base d'huile et un réservoir de traitement en bout, dont la capacité de traitement annuel combinée est d'environ 70 000 m³. De plus, l'usine possède également un atelier d'écorçage, une chaîne d'assemblage, des installations d'entretien et des bureaux pour les effectifs de production, de vente et d'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, les dépenses en immobilisations ont totalisé environ 345 000 \$ US et ont été affectées principalement à l'amélioration du système de traitement.

DuBois (Pennsylvanie)

Occupant un terrain de 32 acres situé à DuBois (Pennsylvanie) aux États-Unis, cette installation se spécialise dans la production et le traitement de traverses et de poutres de chemin de fer. Elle comprend trois autoclaves de traitement à base d'huile dont la capacité de traitement annuelle combinée est d'environ 100 000 m³. Cette installation de production comprend de plus un atelier de préfabrication pouvant produire des membrures, des traverses d'aiguillage et du bois pour les ponts, un atelier d'entretien et des bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, des dépenses en immobilisations 385 000 \$ US ont été engagées à l'égard d'un nouveau calibre de bois d'œuvre.

Goshen (Virginie)

Située sur un terrain d'environ 27 acres à Goshen (Virginie) aux États-Unis, cette usine se spécialise dans la production et le traitement de traverses et de poutres de chemin de fer. L'installation comprend cinq autoclaves de traitement à base d'huile dont la capacité de traitement annuelle combinée est d'environ 145 000 m³. L'usine est également dotée d'une installation de fabrication de traverses et d'aiguillage permettant de traiter annuellement 1 million de traverses, d'un atelier de préfabrication pouvant produire des membrures, des traverses d'aiguillage et du bois pour les ponts, d'une installation d'entretien et d'usinage et des bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, aucune dépense en immobilisations n'a été engagée à l'usine de Goshen. Cependant, un montant d'environ 265 000 \$ US prévus antérieurement au moment de l'acquisition de BPB Corporation au poste de provision en matière d'environnement a été engagé pour l'installation du confinement de l'installation de déchargement des wagons-citernes.

Spencer (Virginie-Occidentale)

Sise sur un terrain stabilisé de 27 acres qui comprend des immeubles et qui est située à Billings (Virginie-Occidentale) aux États-Unis, cette usine se spécialise dans le traitement des traverses de chemin de fer et dans la fabrication et le traitement des poteaux pour glissières d'autoroutes et de maisons en bois rond. Elle est dotée de deux autoclaves de traitement à base d'huile et d'un autoclave de traitement sous pression à base d'arséniate de cuivre chromaté ou de borates, dégageant une capacité de traitement annuelle combinée d'environ 80 000 m³. Cette usine comprend également une installation d'entretien et des bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, aucune dépense en immobilisations n'a été engagée à l'usine de Spencer.

Fulton (Kentucky)

Située à Fulton (Kentucky) aux États-Unis, sur un terrain d'environ 80 acres, cette usine se spécialise dans le traitement des traverses de chemin de fer. Elle est dotée de deux autoclaves de traitement à base d'huile, dégageant une capacité de traitement annuelle combinée d'environ 130 000 m³. L'usine comprend également une installation de fabrication de traverses et d'aiguillage permettant de

traiter annuellement un million de traverses, une installation d'entretien et des bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, les dépenses en immobilisations à l'usine de Fulton ont avoisiné 735 000 \$ US et ont été consacrées à l'achat d'une nouvelle chaudière et à l'ajout d'une cour de stockage des traverses traitées, d'un revêtement de stockage traité, d'un embranchement particulier et d'un réseau d'alimentation en eau SAP.

Stanton (Kentucky)

Située à Stanton (Kentucky) aux États-Unis sur un terrain d'environ 4,2 acres, cette usine a cessé ses activités le 4 septembre 2009 dans le cadre de la surveillance continue de la Société à l'égard de l'efficacité des coûts d'exploitation et de l'optimisation de l'utilisation de la capacité. La production, consistant pour l'essentiel en bois traité destiné aux maisons en bois rond faites sur mesure et en poteaux pour glissières d'autoroutes, a été transférée à l'usine de la Société située à Spencer, en Virginie-Occidentale. Les actifs restants de l'usine, soit le bien-fonds, les bâtiments et une partie de l'équipement de production, sont mis en vente ou sont offerts en location.

4.5 APPROVISIONNEMENT EN BOIS

L'un des avantages importants de la Société réside dans son approvisionnement en bois dans des régions clés du Canada et des États-Unis. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la Société a comblé ses besoins en matières premières relatifs aux poteaux destinés aux sociétés de services publics grâce à ses propres permis de coupe (des permis d'exploitation forestière, un quota de coupe et des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (« CAAF »)), à des ventes de bois d'œuvre par des États, à des ententes passées avec des propriétaires de boisés privés et par l'entremise d'achats de bois d'œuvre sur le marché libre. L'approvisionnement en bois pour les traverses et poutres de chemin de fer se fait au moyen d'achats auprès de centaines de scieries situées dans diverses régions au Canada et aux États-Unis.

Tenures forestières

Les tenures forestières sont employées principalement pour l'approvisionnement des poteaux destinés aux sociétés de services publics. Au Québec, la plupart de la forêt exploitable est de propriété publique et est gérée par le ministère des Ressources naturelles et de la faune (le « ministère »), qui établit la valeur marchande de bois sur pied. Les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier appelés « CAAF », permettent aux industriels forestiers de couper un volume annuel, en contrepartie d'un aménagement de la forêt fondé sur le principe du rendement soutenu. Cette possibilité forestière de coupe est révisée à tous les cinq ans. Le CAAF, dont la durée prévue est de 25 ans, est prolongé tous les cinq ans si le bénéficiaire s'est conformé à ses obligations.

En Colombie-Britannique, le *Ministry of Forests and Range* (« MOF ») est chargé de délivrer et de surveiller les tenures qui accordent au titulaire du permis le droit de récolter un volume déterminé de bois sur les terres de la Couronne gérées par le MOF. Un permis d'exploitation forestière est en général valide pour 15 ans et il est renouvelable tous les 5 ans pourvu que le titulaire ait satisfait à ses obligations administratives, de planification, de récolte, de sylviculture et de gérance de l'environnement. Des permis d'exploitation forestière non renouvelables pour un volume fixe à récolter dans un délai déterminé peuvent également être accordés.

En Alberta, le ministère provincial du *Sustainable Resource Development* fixe les quotas de coupe de bois d'œuvre sur les terres de la Couronne pour un grand nombre de fabricants de produits

forestiers. Un quota de coupe de bois d'œuvre donne aux producteurs un accès à une proportion déterminée de la coupe annuelle permise dans l'unité d'aménagement forestier à l'égard de laquelle ils détiennent un certificat de quota. En règle générale, les quotas ont une durée de 20 ans et sont renouvelés tous les cinq ans, à la condition que le titulaire de quota ait satisfait aux conditions du quota quant au taux de récolte, à la reforestation et à la gérance de l'environnement. Le niveau supérieur de planification de l'aménagement forestier pour la plupart des quotas dans la province est du ressort des grands fabricants de produits forestiers qui ont conclu l'entente de gestion forestière visant des zones précises et est supervisée par le ministère du *Sustainable Resource Development* de l'Alberta.

La Société possède les permis d'exploitation forestière suivants au Québec, en Colombie-Britannique et en Alberta :

PERMIS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE DE LA SOCIÉTÉ		
Province	Coupe annuelle permise (mètres cubes)	Durée
Québec	22 700 ¹	25 ans
Colombie-Britannique	232 551 ²	15 ans
Alberta	13 810	20 ans

Achats de bois

En plus de ses permis d'exploitation forestière indiqués ci-dessus, la Société possède plusieurs ententes d'approvisionnement exclusives passées avec d'importants titulaires de permis et propriétaires de boisés privés qui détiennent des permis de coupe en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. La Société est particulièrement active dans le cadre du programme de vente de bois par les États dans les États de Washington et de l'Idaho aux États-Unis. Ce programme met à la disposition des soumissionnaires admissibles des matières premières de qualité pour en faire des poteaux, lesquelles sont situées sur des parcelles de terrain précises. De plus, la Société achète des matières premières auprès de centaines de propriétaires de boisés privés dans ses territoires d'exploitation et, dans le cas des traverses de chemin de fer non traitées, elle les achète grâce aux négociations qu'elle entreprend avec des centaines de scieries établies aux États-Unis et au Canada.

Récolte de bois

La sélection et la récolte des poteaux de bois est un processus qui permet à la Société de récolter sélectivement des arbres dont la qualité permet leur transformation en poteaux. Afin d'avoir accès à autant de terres à bois que possible, la Société a passé des conventions d'échange avec un certain nombre de scieries et de sociétés forestières en Colombie-Britannique et au Québec.

4.6 VENTES, COMMERCIALISATION ET CADRE CONCURRENTIEL

À la fin de l'année 2009, on comptait environ 55 usines de préservation du bois en exploitation au Canada et plus de 400 usines de préservation du bois aux États-Unis. Le texte qui suit explique le cadre

¹ Au cours de 2009, la coupe annuelle permise a été réduite, passant de 24 400 à 22 700 m³, par suite de la désignation par la province de Québec d'environ 8 % de son territoire en aires protégées.

² De ce nombre, la coupe annuelle permise de 22 222 m³ aux termes d'un permis de coupe non renouvelable de 20 ans dans la région du lac Takla en Colombie-Britannique est encore en vigueur pendant un an.

concurrentiel dans lequel la Société exploite ses activités ainsi que ses projets en matière de ventes et de commercialisation.

Généralités

La Société commercialise ses produits en bois traité par l'intermédiaire d'un réseau de représentants commerciaux régionaux au Canada et aux États-Unis.

Le tableau suivant indique le chiffre d'affaires de la Société par groupe de produits principaux pour les exercices financiers terminés les 31 décembre 2009 et 2008 :

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR GROUPE DE PRODUITS DE LA SOCIÉTÉ POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2009 ET 2008				
<i>(vérifiés)</i>	2009		2008	
	(en millions de dollars)	%	(en millions de dollars)	%
Traverses de chemin de fer	185,1	45	181,2	47
Poteaux destinés aux sociétés de services publics	149,7	36	137,8	36
Bois d'œuvre à usage industriel	44,8	11	33,1	9
Bois d'œuvre à usage résidentiel	31,5	8	32,7	8
	411,1	100	384,8	100

Traverses de chemin de fer

Les nombreux emplacements de SJI, sa gamme étendue de produits et sa réputation pour la qualité et les services offerts constituent des avantages importants. Forte de sa longue tradition de prestation de services haut-de-gamme, la Société a forgé des liens étroits avec les principales sociétés de chemin de fer et est devenue un fournisseur important de traverses de chemin de fer traitées au Canada. Grâce à l'acquisition des actifs de Webster Wood Preserving Company, Société en commandite du Minnesota (« Webster ») réalisée en août 2005 qui a été suivie par l'acquisition de BPB Corporation en avril 2008, SJI dispose maintenant d'un accès grandement accru au marché américain des traverses de chemin de fer traitées, des traverses d'aiguillage et des matériaux pour les ponts. La Société fournit des traverses de chemin de fer traitées comme produit fini à la majorité des lignes de chemin de fer de catégorie 1, à plusieurs lignes de chemin de fer régionales et de courte distance, ainsi qu'à des entrepreneurs indépendants.

Poteaux destinés aux sociétés de services publics

La majorité des ventes de poteaux destinés aux sociétés de services publics de la Société est conclue à la suite d'appels d'offres publics lancés par des clients, surtout des sociétés d'énergie électrique et de télécommunications régionales. Les critères clés pour l'obtention de commandes sont une qualité élevée, la constance des livraisons à temps, le service à la clientèle et des prix concurrentiels. La capacité de la Société à offrir une gamme variée d'essences et de conservateurs, associée à de nombreux emplacements et à des stocks importants, crée un avantage concurrentiel.

Bois d'œuvre à usage résidentiel

Très fragmenté, ce secteur compte de nombreux joueurs de taille différente se livrant principalement concurrence localement ou régionalement. Des possibilités de croissance existent pour des producteurs de produits de haute qualité qui parviennent à différencier leurs produits et services.

La Société offre des produits de bois d'œuvre à usage résidentiel traité et des services personnalisés de traitement aux détaillants et aux grossistes en vue d'applications extérieures. Avec l'acquisition de l'installation de Carseland, en Alberta, de Bell Pole Company en juillet 2006, la Société a continué à fournir les produits de bois d'œuvre à usage résidentiel précédemment vendus par Bell Pole Company sur le marché de l'Alberta. L'usine de Carseland achète et vend le bois d'œuvre à usage résidentiel qu'elle traite, en plus d'offrir des services de traitement. Aux autres installations de la Société, les services de traitement sont fournis surtout à des grossistes de bois d'œuvre qui cherchent à ajouter de la valeur à leurs produits finis. Par conséquent, tout le bois brut est fourni par le grossiste, la Société ne faisant que le traiter. Ces services permettent aux grossistes d'étendre la gamme de leurs produits en offrant des produits en bois traité sans avoir à exploiter leurs propres installations de traitement.

Bois d'œuvre à usage industriel

Les ventes sont constituées de matériaux de construction destinés principalement aux ouvrages publics, comme les poteaux pour glissières de sécurité des autoroutes. Les produits sont habituellement vendus directement aux autorités municipales et provinciales en réponse à des appels d'offres portant sur une certaine quantité et des caractéristiques déterminées du bois traité destiné à un projet particulier. La Société vend également aux grossistes de bois d'œuvre qui tiennent un certain stock de produits en bois traité destiné à l'industrie de la construction. Les systèmes de gestion de la qualité implantés à tous les établissements de traitement ainsi que les conventions d'approvisionnement en bois garantissent que les demandes des clients peuvent être satisfaites de manière efficace et concurrentielle. Les ventes de pieux englobent les matériaux de construction utilisés principalement dans des projets de travaux publics, qui comprennent les pilotis pour constructions maritimes et les pieux de fondations. Ces produits sont généralement vendus directement aux autorités municipales et provinciales en réponse à des appels d'offres portant sur une certaine quantité et des caractéristiques déterminées de produits traités. Depuis le mois d'avril 2004, la Société effectue aussi le traitement aux borates et depuis 2008, elle fabrique et vend également des maisons en bois rond traité aux borates.

Exportation

La Société oriente avant tout ses activités vers les marchés nord-américains. Néanmoins, elle a connu un certain succès dans la pénétration de pays en émergence, surtout pour ce qui est de la vente de poteaux en bois traité aux sociétés nationales de téléphone et de services publics. Ces marchés comprennent principalement les pays du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et occidentale, et de l'Amérique latine. Parmi les forces concurrentielles de SJI dans ces marchés, on compte un accès à un approvisionnement garanti en matières premières, l'emplacement géographique stratégique de ses usines de traitement qui offrent une variété de procédés de traitement, un accès aux ports d'expédition de l'est et de l'ouest du pays et une expérience considérable du transport international sans oublier la connaissance du financement international des exportations.

La Société surveille toujours les marchés étrangers et continuera à évaluer des occasions d'exportation moyennant des prix qui lui permettront de dégager un rendement suffisant compte tenu des risques supplémentaires qui caractérisent ces marchés.

Les relations internationales de la Société sont stimulées par ses liens avec Stella S.p.A. et James Jones and Sons Limited (« JJS »). JJS et Stella International S.A., (« Stella International »), société de portefeuille ayant des liens avec Stella S.p.A., contrôlent Stella Jones International S.A. (« SJ International »), laquelle détient la majorité des actions ordinaires de la Société. La Société est partie à un contrat de services avec Stella S.p.A., JJS et SJ International suivant lequel Stella S.p.A. et JJS rendent des services techniques à la Société et SJ International lui rend des services de commercialisation et de promotion à l'échelle mondiale.

CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ PAR RÉGION				
EXERCICES TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2009 ET 2008				
<i>(vérifiés)</i>	2009		2008	
	(en milliers de dollars)	%	(en milliers de dollars)	%
États-Unis	223 126	54,3	204 770	53,2
Canada	187 993	45,7	180 052	46,8
	411 119	100,0	384 822	100,0

4.7 EMPLOYÉS

Au 31 décembre 2009, la Société employait 688 personnes, dont 175 étaient non syndiquées, 162 étaient syndiquées et 351 étaient payées à un taux horaire.

PROVINCE/ÉTAT	NON SYNDIQUÉS	SYNDIQUÉS	PAYÉS À UN TAUX HORAIRE (NON SYNDIQUÉS)	TOTAL
Québec	31	79	–	110
Ontario	7	–	48	55
Nouvelle-Écosse	9	25	1	35
Colombie-Britannique	29	58	7	94
Terre-Neuve	4	–	1	5
Wisconsin	11	–	44	55
Alberta	15	–	34	49
Washington	10	–	29	39
Oregon	1	–	–	1
Idaho	2	–	4	6
Nevada	1	–	–	1
New Hampshire	1	–	–	1
Dakota du Sud	1	–	–	1
Michigan	1	–	–	1
Missouri	1	–	–	1
Ohio	1	–	–	1
Virginie-Occidentale	33	–	27	60
Virginie	6	–	62	68
Pennsylvanie	5	–	44	49
Kentucky	6	–	50	56
TOTAL :	175	162	351	688

4.8 ENVIRONNEMENT – POLITIQUE ET PROTECTION

Politique environnementale

Stella-Jones Inc. croit fermement au développement durable, ce qui exige de mettre en équilibre la protection de la santé humaine et du milieu naturel et le besoin de croître économiquement. La Société est sensible aux répercussions sur l'environnement de ses activités et assume la responsabilité de mettre en place toutes les mesures raisonnables afin de préserver et de protéger l'environnement, notamment l'air, l'eau, la terre et les autres ressources naturelles. Afin de mettre en œuvre cette politique, Stella-Jones Inc. a entrepris de :

- construire et exploiter ses installations conformément à l'ensemble de la législation applicable, qui prévoit la protection de l'environnement, des employés et du public;
- agir de manière proactive à la formation de la direction et de ses employés afin de prévoir les problèmes;
- suivre des pratiques de meilleure gestion afin de promouvoir la protection de l'environnement;
- s'assurer que chaque employé est correctement formé, responsable et imputable au sein de son secteur de travail dans le cadre de l'exercice d'activités, le tout conformément à la politique environnementale de SJI;
- réagir à des préoccupations légitimes qui sont portées à son attention et participer activement avec les intéressés à comprendre la problématique environnementale et à élaborer des solutions environnementales raisonnées et efficaces;
- encourager la recherche afin de faire croître la connaissance des répercussions environnementales des activités sectorielles en vue d'améliorer les technologies de traitement; et
- faire rapport régulièrement au conseil d'administration en regard de l'application de la présente politique, y compris un examen des activités et installations de la Société en vue d'assurer la conformité.

Protection de l'environnement

Le vice-président, Environnement et Technologie, de la Société avec l'appui des directeurs d'usines locales et des directeurs régionaux, joue un rôle prépondérant dans la gestion des questions environnementales et s'assure que les programmes et politiques en matière environnementale de la Société soient suivis efficacement dans le respect des lois applicables afin d'assurer la protection de l'environnement, des employés et du public.

À chaque établissement, du personnel bien formé voit au fonctionnement des dispositifs de protection de l'environnement et de traitement des déchets de façon à récupérer tout préservateur en vue d'une réutilisation dans les procédés de fabrication. Tous les rejets font l'objet de surveillance et d'analyses continues, lorsque cela est nécessaire, de la part du personnel de laboratoire. Des rapports complets sur les rejets sont produits régulièrement auprès des autorités compétentes pour tous les établissements.

Des programmes complets en santé et sécurité et en protection de l'environnement sont en place dans tous les établissements. Ceux-ci font l'objet de mises à jour et d'améliorations continues afin de

s'assurer que les meilleures pratiques de gestion soient employées en vue de protéger les employés, le public et l'environnement. Les plans d'urgence en place prévoient les mesures correctives appropriées à déclencher avant l'apparition de tout problème.

La direction présente des rapports régulièrement au comité sur l'environnement et au conseil d'administration en ce qui concerne l'application de la politique de la Société en santé, sécurité et environnement.

Au cours de l'exercice 2000, les évaluations de base contenues dans les documents de recommandations techniques ont été réalisées aux usines canadiennes de la Société, ainsi qu'à toutes les autres usines de préservation du bois au Canada, par des consultants en environnement pour le compte d'Environnement Canada. Toutes les usines canadiennes de préservation du bois étaient tenues, avant le 31 décembre 2001, de présenter un plan d'action pour apporter, avant la fin décembre 2005, les améliorations décelées lors de l'évaluation. Par conséquent, la Société a présenté des plans d'action à l'égard de ses installations de traitement canadiennes et a engagé les dépenses en immobilisations et les ressources requises pour atteindre les plus hauts standards. Au 31 décembre 2006, toutes les installations de traitement canadiennes de la Société étaient conformes aux exigences.

Aux termes de la convention et du plan de fusion avec BPB Corporation, les vendeurs ont fait des déclarations et ont donné des garanties habituelles à la Société. Par suite de l'achèvement d'une vérification diligente satisfaisante en matière d'environnement, la Société a accepté de prendre en charge les questions environnementales aux cinq installations de traitement acquises aux termes de l'opération.

Aux termes de la convention d'achat d'actifs de Baxter, la Société loue (et n'a pas acquis) le terrain sur lequel se situe l'installation de traitement d'Arlington, dans l'État de Washington. Aux termes du bail foncier d'Arlington (le « bail »), le vendeur s'est engagé à continuer à prendre certaines mesures correctives sur le terrain et a convenu d'indemniser la Société en regard de certaines responsabilités environnementales découlant de ses activités sur le terrain, à la date de clôture ou au préalable. La Société détient une option visant l'achat du terrain d'Arlington au terme du bail de 25 ans.

En vertu de la convention d'achat d'actifs de Bell Pole Company, la Société a assumé l'ensemble des obligations ayant trait à l'état environnemental des actifs acquis, découlant soit de la vérification diligente environnementale indépendante soit des renseignements fournis par le vendeur (collectivement, l'« état environnemental connu »). En outre, à l'exception de l'état environnemental connu, le vendeur s'est engagé à indemniser la Société relativement à l'état environnemental des actifs acquis dont il est au courant jusqu'à la date de clôture de la transaction et qui n'ont pas été communiqués à la Société à ce moment-là.

Suivant les modalités du contrat d'achat et de vente de Webster en août 2005, SJ Corporation est chargée, à ses frais, de poursuivre l'exploitation du système de traitement et de pompage des eaux souterraines existant à l'installation de Bangor ainsi que des systèmes de traitement et de confinement environnementaux connexes, tels qu'ils étaient exploités et entretenus à la date de clôture de l'acquisition de Webster en août 2005.

Aux termes de la convention d'achat d'actifs de Cambium Group Inc. en juillet 2003, la Société a fait l'acquisition d'installations de traitement du bois situées à Gatineau (Québec), Sorel-Tracy (Québec) et Clarendville (Terre-Neuve), ainsi que d'une installation d'écorçage de poteaux à Senneterre (Québec). Le gouvernement de Terre-Neuve loue le site de Clarendville à la Société et lui a accordé une indemnité intégrale en matière d'environnement à l'égard de la contamination environnementale présente sur le site avant son achat par le propriétaire précédent en 1995. En 2004, l'installation de traitement a été fermée et le site a été désaffecté de façon appropriée. Quant à l'installation de Sorel-Tracy, la Société exploite ses

activités sur ce site aux termes d'un droit superficiaire visant le terrain, que la Société a convenu d'acheter ultérieurement dès la réalisation de certaines conditions par le vendeur.

Selon les conditions de la convention d'achat d'actions de Guelph de mars 2000, les vendeurs de Guelph (les « vendeurs ») ont convenu d'indemniser la Société à l'égard de certaines réclamations découlant de questions environnementales soulevées au plus tard le 31 mars 2005 et la Société a accepté la responsabilité des questions environnementales déjà divulguées. La convention d'achat d'actions de Guelph prévoyait également le partage entre les vendeurs et la Société de la responsabilité de certaines réclamations découlant de questions environnementales qui auraient été soulevées avant le 31 mars 2003.

En vertu des baux des lieux d'exploitation intervenus entre la Société et Domtar Inc. (« Domtar ») visant les terrains sur lesquels les usines de traitement de la Société sont installées, soit Delson (Québec), Prince George et New Westminster (Colombie-Britannique) ainsi que Truro (Nouvelle-Écosse), Domtar a convenu d'indemniser la Société contre les réclamations environnementales pour contamination du sol ou des eaux souterraines ayant trait aux activités de Domtar avant l'acquisition de la division de préservation du bois de Domtar par SJI en 1993. SJI a convenu d'indemniser Domtar contre des réclamations environnementales ayant trait aux activités de SJI ultérieurement à l'acquisition.

4.9 FACTEURS DE RISQUE

(i) Lois et règlements sur l'environnement

La Société est assujettie à une gamme diversifiée de lois et de règlements en matière d'environnement, dont ceux portant sur les rejets dans l'air et dans l'eau, les émissions de substances dangereuses et toxiques et la remise en état de sites contaminés.

L'application de ces lois par les organismes de réglementation continuera à avoir une incidence sur les activités de la Société en lui imposant des frais d'exploitation et d'entretien ainsi que des dépenses en immobilisations nécessaires en vue d'assurer sa conformité. L'omission de se conformer aux lois, aux règlements ou aux ordonnances en matière d'environnement peut entraîner des mesures d'application civiles ou pénales. La Société engage des dépenses financières afin de se conformer aux règlements régissant les émissions dans l'environnement adoptés par les organismes de réglementation fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux.

Aux termes des diverses lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux, la Société, en qualité de propriétaire, de locataire ou d'exploitant, est susceptible d'être tenue responsable des frais d'enlèvement ou de remise en état de contaminants se trouvant sur ses sites. Les frais de remise en état et autres frais nécessaires pour nettoyer ou traiter des sites contaminés peuvent être considérables. Toutefois, dans certains cas, la Société bénéficie d'indemnités de la part d'anciens propriétaires de ses sites, selon ce qui est exposé en de plus amples détails ci-dessus à la rubrique intitulée « Protection de l'environnement ». La présence de contaminants sur les sites de la Société ou en provenance de ceux-ci pourrait la rendre responsable envers des tiers ou des instances gouvernementales pour des lésions corporelles, l'endommagement de biens ou tout préjudice causé à l'environnement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société de vendre ou de louer ses biens immobiliers, ou de contracter des emprunts en offrant ces biens en garantie.

La possibilité que des changements importants soient apportés aux lois et aux règlements en matière d'environnement constitue un autre risque pour la Société. La direction est d'avis que son engagement relatif à l'intégrité environnementale de ses usines et de ses activités, auquel est rattaché des investissements importants, lui permettra de respecter les exigences réglementaires applicables.

(ii) Disponibilité et coûts des matières premières

La direction estime que la Société pourrait, à l'instar de l'ensemble du secteur, être touchée par une possible baisse de la disponibilité à long terme du bois à des prix concurrentiels et par des fluctuations éventuelles des prix du bois. Néanmoins, la position concurrentielle de la Société dans son secteur est renforcée par son accès à un approvisionnement en billots de grande qualité que lui procurent ses droits de coupe à long terme ainsi que ses relations bien établies avec des propriétaires forestiers privés et d'autres fournisseurs.

En outre, il n'existe qu'un nombre limité de fournisseurs de certains des produits de préservation que la Société utilise dans son processus de production, ce qui réduit la disponibilité de sources d'approvisionnement de rechange dans l'éventualité de pénuries imprévues ou d'une perturbation de la production. La Société atténue ce risque en recherchant et en identifiant des fournisseurs de rechange à l'extérieur de son réseau d'approvisionnement habituel.

(iii) Risques de change

La Société s'expose aux risques de change en raison de ses exportations de biens fabriqués au Canada. Ces risques sont partiellement couverts par ses achats de biens et services en dollars américains. La Société a également recours à des contrats de change à terme pour couvrir ses rentrées et sorties nettes de fonds en dollars américains.

(iv) Fluctuations des taux d'intérêt

Au 31 décembre 2009, la Société était exposée de façon limitée à un risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme puisque seulement 14,0 % (7,0 % en 2008) de la dette à long terme de la Société est à taux variables. La Société a conclu des swaps de taux d'intérêt afin de réduire l'incidence des fluctuations des taux d'intérêts sur ses dettes à court et à long terme. Ces contrats de swap exigent l'échange périodique de paiements sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont fondés. La Société a désigné ses contrats de couverture de taux d'intérêt comme couvertures de ses dettes. Les intérêts sur la dette sont ajustés pour y inclure les paiements effectués ou reçus aux termes des contrats de swap de taux d'intérêt.

(v) Risques de crédit

La répartition géographique de la clientèle de la Société et ses procédures de gestion des risques commerciaux ont pour conséquence de limiter toute concentration de risque de crédit. Les débiteurs de la Société comportent un élément de risque de crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie. La Société réduit ce risque en traitant majoritairement avec des sociétés de services publics et de télécommunications, ainsi qu'avec d'autres grandes entreprises.

RUBRIQUE 5 - DIVIDENDES – TROIS DERNIERS EXERCICES COMPLETS

5.1 DIVIDENDES – TROIS DERNIERS EXERCICES COMPLETS

Le 14 mars 2007, le conseil d'administration a déclaré un dividende semestriel de 0,10 \$ l'action ordinaire, lequel a été augmenté à 0,14 \$ l'action ordinaire par le conseil dans sa déclaration de dividendes du 14 août 2007. Le 12 mars 2008, le conseil d'administration a déclaré un dividende semestriel de 0,16 \$ l'action ordinaire, lequel a été augmenté à 0,18 \$ l'action ordinaire par le conseil dans sa déclaration de dividendes du 14 août 2008. Le 11 mars 2009 et le 12 août 2009, le conseil

d'administration a déclaré un dividende semestriel de 0,18 \$ l'action ordinaire. Le 11 mars 2010, le conseil d'administration a déclaré un dividende semestriel de 0,18 \$ l'action ordinaire.

5.2 POLITIQUE ET RESTRICTIONS

La politique de la Société en matière de dividendes prévoit que la Société envisage de verser un dividende semestriellement. Toutes les décisions prises par le conseil d'administration de la Société concernant le versement de dividendes tiennent en compte ses engagements financiers, ainsi que des facteurs comme le rendement financier et les besoins en liquidités de la Société. En outre, les ententes bancaires prises par SJI ne permettent pas à la Société de verser des dividendes dont le total au cours d'une année donnée est supérieur à 25 % du bénéfice net consolidé de la Société réalisé lors de l'exercice précédent.

RUBRIQUE 6 – DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

6.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital-actions autorisé de la Société est formé d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. En date du 12 mars 2010, 12 688 325¹ actions ordinaires étaient émises et en circulation et aucune action privilégiée n'était en circulation.

Les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs le droit d'être convoqués, d'assister et de voter à toutes les assemblées des actionnaires et de toucher des dividendes, sous réserve des droits prioritaires des actions privilégiées et de toutes autres actions ayant un rang supérieur aux actions ordinaires. Les actions ordinaires sont subordonnées aux actions privilégiées ainsi qu'à toutes autres actions ayant un rang supérieur aux actions ordinaires pour ce qui est du droit de recevoir les biens et éléments d'actif de la Société dans l'éventualité d'une dissolution, d'une liquidation ou d'une cessation des activités de la Société.

Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote. Les actions privilégiées ont priorité par rapport aux actions ordinaires de la Société et par rapport à toutes autres actions de la Société ayant un rang inférieur aux actions privilégiées pour ce qui est de la priorité quant au versement de dividendes et à la répartition des éléments d'actif dans l'éventualité d'une liquidation, d'une dissolution ou de la cessation des activités de la Société.

¹ Par suite du placement privé de reçus de souscription annoncé le 24 février 2010 et énoncé plus en détail à la rubrique 9.1, 3 202 000 actions ordinaires supplémentaires de SJI pourraient être émises si l'acquisition de Tangent était complétée d'ici le 30 avril 2010.

RUBRIQUE 7 – MARCHÉ POUR LES TITRES

7.1 COURS ET VOLUME

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « SJ ». Le tableau qui suit donne la fourchette des cours, en dollars canadiens, ainsi que les volumes de négociation des actions ordinaires de la Société à la Bourse de Toronto pour chaque mois du dernier exercice complet.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009				
Mois (2009)	Haut \$	Bas \$	Clôture \$	Volume négocié
Janvier	17,70	16,21	16,25	80 400
Février	17,00	12,91	13,99	30 700
Mars	19,00	12,50	18,71	147 800
Avril	19,00	17,50	19,00	111 800
Mai	24,95	18,92	24,04	154 800
Juin	24,94	22,25	22,60	94 900
Juillet	24,60	22,00	23,95	105 300
Août	26,49	22,45	22,99	128 900
Septembre	22,95	20,60	21,70	64 400
Octobre	22,40	21,51	21,60	84 400
Novembre	24,80	21,60	22,75	60 900
Décembre	25,90	22,11	25,75	75 300

RUBRIQUE 8 – ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Les tableaux ci-dessous contiennent les noms, le territoire de résidence et poste(s) occupé(s) au sein de la Société par les administrateurs et hauts dirigeants de la Société, poste(s) et fonction(s) principale(s) de chaque administrateur, la durée du mandat de chaque administrateur, ainsi que le nombre d'actions ordinaires de la Société qu'il détient, le 12 mars 2010 en propriété véritable, directement ou indirectement, ou sur lesquelles il exerce le contrôle ou la haute main. Chaque membre du conseil est élu à l'assemblée annuelle des actionnaires et siège jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce qu'un successeur soit élu ou nommé. Les membres de la direction sont nommés chaque année par le conseil d'administration et leur nomination est à titre amovible. La Société possède un comité de vérification, un comité de rémunération et un comité de l'environnement. La Société n'a pas de comité de direction.

8.1 NOM, ADRESSE, OCCUPATION ET PARTICIPATION AUX TITRES DES ADMINISTRATEURS

Nom et lieu de résidence	Poste occupé au sein de la Société	Administrateur depuis	Fonction(s) principale(s)	Nombre d'actions ordinaires détenues à titre de véritable propriétaire, directement ou indirectement, ou à l'égard desquelles un contrôle ou une emprise est exercé
RICHARD BÉLANGER, FCA ⁽¹⁾ Québec, Canada	Administrateur	Mars 1997	Président, Groupe Toryvel Inc. (société de portefeuille)	8 500
TOM A. BRUCE JONES, CBE ⁽²⁾ Glasgow, Écosse	Président du conseil et administrateur	Juillet 1993	Président du conseil, James Jones & Sons Limited (fabricant britannique de produits forestiers)	- ⁽³⁾
GEORGE J. BUNZE, CMA ⁽¹⁾⁽⁴⁾ Québec, Canada	Administrateur	Mai 2001	Vice-président du conseil et administrateur, Kruger inc. (société exerçant des activités dans les secteurs de la fabrication de papiers pour publications et de papiers à usages domestiques, la fabrication de produits en bois, la production d'énergie (hydroélectrique et éolienne) et la production de vins et de spiritueux)	16 500
GIANNI CHIARVA ⁽⁴⁾ Milan, Italie	Vice-président du conseil et administrateur	Juillet 1993	Vice-président, Sirti S.p.A. (conception, entretien et installation de systèmes de télécommunications, de transmission et d'électricité)	- ⁽⁵⁾
BRIAN MCMANUS Québec, Canada	Président, chef de la direction et administrateur	Juin 2001	Président et chef de la direction, Stella-Jones Inc.	101 739
NYCOL PAGEAU-GOYETTE ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾⁽⁶⁾ Québec, Canada	Administratrice	Juillet 1993	Présidente, Pageau Goyette et associés limitée (société de services de gestion); Présidente du conseil, Sorinco Inc. (usine de recyclage de produits pharmaceutiques et cosmétiques); Présidente, Corporation Montrésor (société de portefeuille)	4 700
DANIEL PICOTTE ⁽²⁾ Québec, Canada	Administrateur	Juillet 1993	Associé, Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. (cabinet d'avocats)	8 000
JOHN BARRIE SHINETON ⁽¹⁾ Ontario, Canada	Administrateur	Mai 2009	Président et chef de la direction, Norbord Inc. (producteur de panneaux de lamelles orientées)	0
MARY WEBSTER ⁽²⁾ Minnesota, États-Unis	Administratrice	Mai 2007	Administratrice de sociétés	2 200

1) Membre du comité de vérification.

2) Membre du comité de l'environnement.

3) Mme Stina Bruce Jones, l'épouse de M. Tom A. Bruce Jones, détient 17 833 actions ordinaires de la Société, et M. Tom A. Bruce Jones détient, directement ou indirectement, environ 32 % des actions comportant droit de vote de JJS, laquelle détient 49 % des actions comportant droit de vote de SJ International qui détient elle-même 7 587 909 ou 59,8 % des actions ordinaires de la Société. Par suite du placement privé de reçus de souscription annoncé par la Société le 24 février 2010 et énoncé plus en détail à la rubrique 9.1, 600 000 actions ordinaires supplémentaires de SJI pourraient être émises à SJ International si l'acquisition de Tangent était complétée d'ici le 30 avril 2010. M. Tom A. Bruce Jones détient directement 7 500 actions ordinaires additionnelles de la Société.

4) Membre du comité de rémunération.

5) M. Gianni Chiarva, de concert avec les personnes qui ont des liens avec lui, exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur l'ensemble des actions comportant droit de vote de Stella International, laquelle détient 51 % des actions comportant droit de vote de SJ International qui détient elle-même 7 587 909 ou 59,8 % des actions ordinaires de la Société. Par suite du placement privé de reçus de souscription annoncé par la Société le 24 février 2010 et énoncé plus en détail à la rubrique 9.1, 600 000 actions ordinaires supplémentaires de SJI pourraient être émises à SJ International si l'acquisition de Tangent était complétée d'ici le 30 avril 2010. Gianni Chiarva détient directement 7 500 actions ordinaires additionnelles de la Société.

6) Administratrice principale.

Au cours des cinq dernières années, chacune des personnes ci-dessus a occupé le même poste ou un poste semblable auprès des entités indiquées à l'exception des personnes mentionnées ci-après : M. Richard Bélanger a occupé le poste de président de Theseus Capital Inc. de 2005 à mai 2008. Mme Mary Webster était secrétaire du conseil d'administration de Webster Industries Inc. (« Webster »), une société de traitement sous pression du bois, de 1995 à 2005. Elle a également agi à titre de consultante en environnement auprès de Webster au cours de cette même période.

DIRIGEANTS QUI NE SONT PAS ADMINISTRATEURS

Nom et municipalité de résidence	Poste au sein de la Société
Marla Eichenbaum Hampstead (Québec)	Vice-présidente, conseillère juridique et secrétaire
George Labelle, CA Pierrefonds (Québec)	Premier vice-président et chef des finances
Gordon Murray Truro (Nouvelle-Écosse)	Vice-président, Environnement et technologie, et directeur général, Région de l'Atlantique
Martin Poirier Delson (Québec)	Vice-président et directeur général, Région centrale
Rémi Godin, CGA St-Bruno (Québec)	Vice-président et contrôleur corporatif
Rick Thompson Fergus (Ontario)	Vice-président et directeur général, Guelph Utility Pole Company Ltd.
Douglas J. Fox Mineral Wells (Virginie-Occidentale)	Premier vice-président, Ingénierie et exploitation, Stella-Jones Corporation
Ian Jones Vernon (Colombie-Britannique)	Vice-président et directeur général, Stella-Jones Canada Inc.
Glen Ritchie Salmon Arm (Colombie-Britannique)	Vice-président, Fibres, Stella-Jones Canada Inc.

Au 12 mars 2010, les membres du conseil et de la direction, considérés comme groupe, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 7 764 889 actions ordinaires, soit environ 61,2 % de toutes les actions émises et en circulation de la Société, ou exercent un contrôle ou une emprise sur ces actions.

L'occupation principale exercée au cours des cinq dernières années par les hauts dirigeants de la Société qui ne remplissent pas leur principale occupation actuelle depuis plus de cinq ans est donnée ci-dessous :

Marla Eichenbaum a été promue au poste de vice-présidente, conseillère juridique et secrétaire de la Société en décembre 2005 après avoir agi en qualité de conseillère juridique et secrétaire depuis août 1998.

Rémi Godin a été promu au poste de vice-président et contrôleur corporatif de la Société, en mai 2006 après avoir agi en qualité de contrôleur de la Société depuis 1993.

Douglas Fox a été promu au poste de premier vice-président, Ingénierie et exploitation, de SJ Corporation en 2008 après avoir occupé les fonctions de directeur, Ingénierie et exploitation, depuis le mois d'août 2005. M. Fox a également occupé le poste de vice-président, exploitation (Canada), au sein de Progress Rail de 2003 à 2005.

Ian Jones a occupé le poste de vice-président et de directeur général de Stella-Jones Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Société depuis son acquisition en juillet 2006. De 2001 à juin 2006, M. Jones a occupé le poste de vice-président, exploitation, de Bell Pole Company.

Glen Ritchie a occupé le poste de vice-président, Fibres, de Stella-Jones Canada Inc., depuis son acquisition par la Société en juillet 2006. De 2002 à juin 2006, M. Ritchie a occupé le poste de vice-président, approvisionnement en fibres, de Bell Pole Company.

8.2 INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS

George J. Bunze, qui agit en qualité d'administrateur de la Société depuis mai 2001 et qui est vice-président du conseil et administrateur de Kruger Inc., a été vice-président du conseil de Global Tissue LLC (« Global Tissue »), société à responsabilité limitée du Delaware acquise en 1999 par une filiale indirecte en propriété partielle de Kruger Inc. En 2000, Global Tissue a entamé des procédures en faillite devant la U.S. Bankruptcy Court au Delaware.

RUBRIQUE 9 - MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

9.1 MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Le 24 février 2010, la Société a conclu une entente de souscription avec un syndicat de preneurs fermes dirigé par RBC Marchés des Capitaux, aux termes de laquelle les preneurs fermes ont convenu d'acheter 2 402 000 reçus de souscription de la Société (les « reçus de souscription »), émis sur le capital autorisé, sur la base d'un placement privé par prise ferme, au prix de 25,00 \$ par reçu de souscription, pour un produit brut global de 60 050 000 \$ (le « placement privé des preneurs fermes »).

En sus du placement privé des preneurs fermes, Stella-Jones a obtenu des engagements fermes de la part de SJ International et du Fonds de solidarité FTQ, aux termes desquels ces actionnaires conviennent d'acheter des reçus de souscription, selon les mêmes conditions que celles régissant le placement privé des preneurs fermes, pour un produit brut de 15 M\$ et de 5 M\$, respectivement (le « placement privé des actionnaires »). M. Tom A. Bruce Jones, président du conseil de la Société, est propriétaire d'environ 32 % de JJS, laquelle détient 49 % des actions comportant droit de vote de SJ International. M. Gianni Chiarva, vice-président du conseil de la Société, de concert avec les personnes qui ont des liens avec lui, exerce un contrôle ou une maîtrise, directement ou indirectement, sur toutes les actions de Stella International, laquelle détient 51 % des actions de SJ International.

La date de clôture du placement privé des preneurs fermes et du placement privé des actionnaires (collectivement, les « placements privés ») a eu lieu le 15 mars 2010. Le produit net des placements privés sera affecté par la Société au financement partiel de sa proposition d'acquisition de Tangent (l'« acquisition »), initialement dévoilée par voie de communiqué de presse le 15 décembre 2009.

Les reçus de souscription pourront être échangés, sans versement supplémentaire, contre des actions ordinaires de la Société, sur la base d'un bon contre une action, à la suite du parachèvement de l'acquisition. Si l'acquisition n'est pas complétée au plus tard le 30 avril 2010, les reçus de souscription seront automatiquement résiliés et annulés, et le montant en capital souscrit, majoré des intérêts courus, sera remboursé aux détenteurs des reçus de souscription.

Au total, 3 202 000 actions ordinaires pourraient être émises au moment de l'échange des reçus de souscription devant être vendus aux termes des placements privés, ce qui représente 25,2 % du nombre des actions ordinaires en circulation, sur une base non diluée.

RUBRIQUE 10 - OBLIGATIONS D'INFORMATION CONTINUE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

10.1 COMPOSITION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET FORMATION ET HISTORIQUES PERTINENTS

Le comité de vérification de la Société est formé de M. George J. Bunze (président), de M. Richard Bélanger, de Mme Nycol Pageau-Goyette et de M. John Barrie Shineton. Tous les membres du comité sont « indépendants » et ont des « compétences financières » au sens de la Norme multilatérale 52-110 *Comité de vérification*.

M. George Bunze, un comptable en management agréé (CMA) depuis mai 1968, est l'ancien chef des finances de Kruger Inc., société exerçant des activités dans les secteurs de la fabrication de papiers pour publications et de papiers à usages domestiques, la fabrication de produits en bois, la production d'énergie (hydroélectrique et éolienne) et la production de vins et de spiritueux. M. Bunze est actuellement vice-président du conseil de Kruger Inc. M. Bunze est aussi membre de conseil d'administration et président du comité de vérification de *Intertape Polymer Group Inc.* M. Richard Bélanger est comptable agréé depuis 1981 et a reçu la désignation de « Fellow » (FCA) de l'Ordre des comptables agréés du Québec en mai 2004. M. Bélanger siège à plusieurs conseils d'administration, dont celui de la Banque Laurentienne du Canada, où il est également président de son comité de vérification et membre de son comité de gestion du risque. Depuis mai 2007, M. Bélanger siège au conseil des fiduciaires du Fonds de revenu Genivar (membre du comité de vérification et président du comité de gouvernance et des ressources humaines). Mme Nycol Pageau-Goyette est diplômée de l'Université de Montréal et administratrice agréée (Fellow). Elle est la fondatrice et principale actionnaire de sociétés qui exercent des activités dans les domaines de la gestion (pour le compte d'organismes à but non lucratif) et de l'environnement (traitement et recyclage de déchets de sociétés de produits pharmaceutiques et cosmétiques). Mme Pageau-Goyette a été administratrice de sociétés ouvertes et fermées et présidente du comité de vérification du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), société de capital de risque. M. John Barrie Shineton est diplômé en génie mécanique de l'Université du Manitoba. Il est président et chef de la direction de Norbord Inc. (« Norbord »). Nommé à ce poste en 2004, M. Shineton est responsable de l'ensemble de la gestion et de l'orientation stratégique de Norbord, laquelle compte environ 2 700 employés dans 15 usines de fabrication aux États-Unis, en Europe et au Canada. Inscrite à la cote du TSX, Norbord est l'un des plus importants producteurs de panneaux de lamelles orientées (« OSB ») dans le monde. Depuis qu'il s'est joint à Norbord en 1999, M. Shineton a occupé divers postes, dont vice-président directeur, Produits ligneux et administrateur délégué, Exploitation européenne. M. Shineton cumule plus de 30 années d'expérience dans le secteur de l'industrie forestière ayant occupé des postes cadres aux services marketing, ventes et exploitation auprès de sociétés comme International Forest Products et Northwood Pulp and Timber.

10.2 MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le mandat du comité de vérification consiste à conseiller le conseil d'administration de la Société et à l'aider à l'égard de questions financières. En tant que tel, le comité de vérification a la responsabilité, entre autres, de faire des recommandations au conseil d'administration pour ce qui est de la nomination et de la rémunération des vérificateurs externes, d'examiner le processus d'information financière, de passer en revue les procédures de contrôles internes de la Société et d'évaluer l'avancement des travaux de la Société vers les normes internationales d'information financière (« IFRS ») et d'informer le conseil d'administration sur l'évolution de ces travaux.

Dans le cadre de l'exécution de ses fonctions, le comité de vérification maintient des relations de travail efficaces avec le conseil d'administration, la direction et les vérificateurs externes. Le mandat du comité de vérification est joint à la présente notice annuelle en Annexe « 1 ».

10.3 POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE

Le 5 mai 2004, le comité de vérification a donné son aval à des procédures en vue de l'approbation des services de vérification et autres services par les vérificateurs externes (les « procédures »). En bref, les procédures énoncent que la mission d'examen à l'égard de la vérification annuelle des états financiers consolidés de la Société doit être expressément approuvée annuellement au moyen de la signature d'une lettre de mission de vérification par les vérificateurs.

L'engagement des vérificateurs pour des services à l'égard de l'une des entités de la Société visée par les définitions de services suivants est approuvé au préalable par le comité de vérification dans la mesure où les honoraires à l'égard de chaque prestation de services sont censés ne pas dépasser 50 000 \$:

- services fiscaux, par exemple conformité fiscale, consultations fiscales, prix de transfert, douanes et assises, services fiscaux aux expatriés ; et
- autres services tels que des services d'évaluation et des enquêtes judiciaires.

Lorsqu'il y a approbation préalable, le président du comité de vérification doit être avisé le plus rapidement possible lorsque de tels travaux ont été entamés par les vérificateurs.

Pour ce qui est des services visés par le paragraphe qui précède, lorsqu'il est prévu que les honoraires à l'égard d'une prestation de services déterminée dépassent un total de 50 000 \$, la direction de SJI ou ses vérificateurs doivent solliciter une approbation préalable du comité de vérification afin de retenir les services des vérificateurs. Lorsqu'une approbation préalable est nécessaire, le comité de vérification a délégué l'autorité de l'accorder au président du comité de vérification.

10.4 HONORAIRES DES VÉRIFICATEURS EXTERNES

Le tableau qui suit donne le détail des honoraires facturés à la Société par BDO Dunwoody s.r.l./S.E.N.C.R.L. (du 1^{er} janvier 2008 au 7 mai 2008) et par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (du 7 mai 2008 au 31 décembre 2009) pour les deux derniers exercices pour la prestation de divers services professionnels :

Honoraires	Exercice terminé le 31 décembre 2009	Exercice terminé le 31 décembre 2008
Honoraires de vérification	467 545 \$	432 724 \$
Honoraires pour services liés à la vérification	---	33 294 \$
Honoraires pour services fiscaux	---	227 352 \$
Autres honoraires	69 815 \$	151 394 \$
TOTAL	537 360 \$	844 764 \$

Honoraires de vérification

Ces honoraires se rapportent, entre autres, à des services de vérification des états financiers consolidés et de vérification exigée par la loi, à des services fiscaux et à des consultations en matière comptable qui sont nécessaires en vue de réaliser la vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues.

Honoraires pour services liés à la vérification

Ces honoraires se rapportent, entre autres, à la vérification diligente sur le plan financier dans le cadre d'acquisitions et à des consultations en matière de PCGR.

Honoraires pour services fiscaux

Ces honoraires visent, entre autres, des services professionnels en vue de la conformité fiscale, par exemple la préparation et l'examen de déclarations de revenus, de dépôts et de formulaires en matière fiscale ainsi que des consultations concernant les éléments à communiquer et les choix, entre autres, ainsi que des conseils fiscaux en matière de fusions et d'acquisitions.

Autres honoraires

Ces honoraires représentent la totalité des honoraires facturés à la Société pour l'ensemble des services autres que ceux qui donnent lieu à des honoraires de vérification, à des honoraires pour services liés à la vérification et à des honoraires pour services fiscaux.

RUBRIQUE 11 – AGENT DES TRANSFERTS

L'agent des transferts et agent comptable des registres de la Société est Services aux investisseurs Computershare inc. Le registre des transferts des actions ordinaires de SJI que tient Services aux investisseurs Computershare Inc. est situé à ses bureaux à Montréal, au Québec.

RUBRIQUE 12 – CONTRATS IMPORTANTS

12.1 CONTRATS IMPORTANTS

Le 15 décembre 2009, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une lettre d'intention non contraignante en vue d'acquérir Tangent.

Le 24 février 2010, la Société a conclu une entente de souscription avec un syndicat de preneurs fermes dirigé par RBC Marchés des Capitaux.

Les détails de ces opérations se trouvent dans la présente notice annuelle aux rubriques 3.1 « Historique triennal » et 9.1 « Membres de la direction et autres personnes intéressées dans des opérations importantes ».

RUBRIQUE 13 – INTÉRÊTS DES EXPERTS

13.1 NOMS DES EXPERTS

Les vérificateurs de la Société, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., ont rédigé le rapport des vérificateurs aux actionnaires de SJI qui se trouve à la page 34 du rapport annuel 2009 de la Société. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. est indépendante de la Société au sens du *Code de déontologie des comptables agréés du Québec* publié par l'Institut des comptables agréés du Québec.

RUBRIQUE 14 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires se rapportant à la compagnie sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Des renseignements supplémentaires, concernant, notamment, la rémunération des administrateurs et dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs de titres de la Société, et les titres qui peuvent être émis aux termes de régimes de rémunération en actions, le cas échéant, se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société à l'égard de sa dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle les administrateurs ont été élus.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers consolidés de la Société et le rapport de gestion pour le dernier exercice complet.

ANNEXE « 1 »

MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

STELLA-JONES INC. (« LA SOCIÉTÉ »)

1. **Formation.** Le conseil d'administration peut nommer annuellement, à même ses membres, un comité de vérification formé du nombre de membres que le conseil d'administration peut établir à l'occasion, lequel ne doit pas être inférieur à trois.

Le comité de vérification établit sa propre organisation et ses propres procédures sauf tel que prévu dans les règlements administratifs de la Société ou selon ce qui peut être établi par ailleurs par le conseil d'administration.

2. **Mandat et durée.** Tous les membres du comité de vérification sont nommés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut révoquer tout membre du comité de vérification avec ou sans motif valable. Toute vacance au sein du comité de vérification peut être comblée par le conseil d'administration. Le mandat de tous les membres du comité de vérification se termine à la clôture de chaque assemblée annuelle des actionnaires.

3. **Pouvoirs.** Le comité de vérification conseille le conseil d'administration, et l'aide, en ce qui a trait aux questions financières, notamment, sans limiter la généralité de ce qui précède, ce qui suit :

- examiner les recommandations des dirigeants de la Société quant à la nomination des vérificateurs externes, vérifier l'indépendance des vérificateurs externes et formuler des recommandations au conseil d'administration pour ce qui est de la nomination et de la rémunération des vérificateurs externes qui doivent être nommés à chaque assemblée annuelle des actionnaires;
- surveiller les travaux des vérificateurs externes dont les services sont retenus aux fins d'établir ou de délivrer un rapport de vérification ou d'exécuter d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation pour la Société, y compris le règlement de différends entre la direction et les vérificateurs externes au sujet de l'information financière;
- passer en revue avec les vérificateurs externes la portée et le moment de prestation de leurs services de vérification ainsi que tous autres services qu'il leur est demandé d'exécuter, leur rapport sur les comptes de la société après la finalisation de la vérification et les politiques et procédures de la Société concernant la comptabilité interne et les contrôles financiers, la discussion des compétences et de la polyvalence de la dotation en personnel dans les services de comptabilité et les services financiers, la discussion de la mise en œuvre de nouveaux systèmes comptables (p. ex., systèmes informatiques), la discussion de publications récentes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et leur incidence sur les états financiers de la Société, la discussion du besoin d'élargir la portée de la vérification à des secteurs qui dépassent ce qui est exigé aux termes d'une vérification habituelle exigée par la loi;
- approuver au préalable tous les services non liés à la vérification, excédant 50 000 \$, qui doivent être fournis à la Société ou à ses filiales par les vérificateurs externes de la Société;
- examiner les états financiers annuels vérifiés, les états financiers trimestriels intermédiaires non vérifiés, les rapports de gestion annuels et intermédiaires, les attestations des documents intermédiaires et annuels du chef de la direction et du chef des finances, et les communiqués de presse annuels et intermédiaires quant aux résultats de la Société et faire rapport à ce sujet au conseil d'administration de la Société avant leur approbation par le

conseil d'administration et avant leur communication aux autorités en valeurs mobilières, aux actionnaires et au public;

- s'assurer, à sa satisfaction, que des procédures convenables sont en place en vue de l'examen de la communication au public par la Société de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers et évaluer périodiquement le caractère convenable de ces procédures;
- passer en revue les procédures de contrôle internes de la Société et conseiller les administrateurs sur les pratiques et procédures en matière de vérification dans le cadre de la responsabilité qui incombe aux administrateurs de respecter leurs obligations morales et juridiques envers la Société;
- passer en revue la progression de la Société en vue de la transition vers les Normes internationales d'information financière (NIIF) et informer les administrateurs de cette progression;
- passer en revue et approuver les politiques en matière d'embauche de la Société concernant les associés, les employés et les anciens associés et employés des vérificateurs externes actuels et antérieurs de la Société;
- établir des procédures à l'égard de ce qui suit : (i) la réception, la conservation et le traitement de plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de la vérification et (ii) la présentation confidentielle, sous le couvert de l'anonymat, par les employés de la Société de leurs préoccupations concernant des points discutables en matière de comptabilité ou de vérification;
- examiner le caractère exact et fiable des données qui doivent être communiquées à des parties intéressées;
- examiner la relation existant entre les comptables externes, les comptables internes, s'il en est, et les employés;
- examiner les plans élaborés par la direction concernant toutes exigences à l'égard de la révision de pratiques comptables.

4. **Imputabilité des vérificateurs externes.** Les vérificateurs externes sont imputables, en bout de ligne, au conseil d'administration et au comité de vérification, en leur qualité de représentants des actionnaires.
5. **Résolution signée.** Une résolution écrite signée par l'ensemble des membres du comité de vérification qui sont habiles à voter à l'égard de cette résolution à une réunion du comité de vérification est aussi valable que si elle avait été adoptée à une réunion du comité de vérification. Un exemplaire de chaque résolution dont il est question dans le présent paragraphe est conservé avec les procès-verbaux des réunions du comité de vérification.
6. **Président, quorum et procédure.** Le comité de vérification a le pouvoir de nommer un président et un vice-président, de fixer son quorum, lequel se compose d'au moins la majorité de ses membres, et de fixer sa propre procédure.
7. **Réunions.** Les réunions du comité de vérification peuvent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Canada ou à l'extérieur que peut établir le comité de vérification à l'occasion. Les réunions du comité de vérification peuvent être convoquées par le président de la Société, le président du comité de vérification ou deux (2) membres de ce dernier, ou suivant leur directive.